

AVIS MUNICIPAL

OBJET : REHABILITATION DU CIMETIERE COMMUNAL

Face aux nouvelles contraintes imposées par la réforme funéraire, la commune s'est engagée dans un programme de réhabilitation du cimetière communal.

Dans un souci de respect et de sécurité face à la législation funéraire en vigueur, la Mairie missionne le Groupe ELABOR Service Cimetière pour réaliser :

La réhabilitation du cimetière communal

A cet effet, toute personne concernée par des concessions vendues mais non matérialisées ou concernée par des tombes très anciennes ou sans épitaphe

et qui tient à maintenir ses droits ou places
est priée de se faire connaître à la mairie soit :

- en se présentant,
- en envoyant un courrier.

(N° de concession et nom des inhumés dans la tombe)

(des informations complémentaires vous seront communiquées ultérieurement par voie d'affichage et de presse)

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.

LE MAIRE



A Soustelle le 11/04/23